Ville de **Puiseaux**
Bardilly | Le Pont

Rendez-vous le ..... à .....

Carte d'identité

Adulte :

- ☐ Photo de moins de 6 mois
  sans lunette, ne pas voir les dents.
- ☐ Justificatif de domicile
  (dernier avis d'imposition ou facture de moins de 3 mois)
- ☐ Ancienne carte d'identité
- ☐ Connaître l'affiliation des parents :
  Nom | Prénom | date et lieu de naissance

Enfant :

- ☐ Photo de moins de 6 mois
  sans lunette, ne pas voir les dents.
- ☐ Justificatif de domicile des parents
  (dernier impôts ou facture de moins de 3 mois)
- ☐ Ancienne Carte d'identité
- ☐ Connaître la filiation des parents :
  Nom | Prénom | date et lieu de naissance
- ☐ Livret de famille ou acte de naissance
  + la carte d'identité des 2 parents.
- ☐ Autorisation écrite du 2ème parent,
  acceptant le renouvellement de la pièce d'identité
- ☐ Si séparation : jugement de divorce.

→ Prise d'empreintes à partir de 12 ans.

Les cartes d'identité adultes faites après le 1 er janvier 2004 reprennent 5 ans supplémentaires après la date de validité uniquement sur le territoire français.

La carte d'identité peut être renouvelée :

- Si elle dépasse les 15 ans (10+5) de validité.
- Pour un voyage dans un pays européen
- Changement d'état civil (mariage, divorce)
- Changement d'adresse
- Perte ou vol (renouvellement payant 25€)

Ville de **Puiseaux**
Bardilly | Le Pont

Rendez-vous le ..... à .....

Passeport

Adulte :

- ☐ Photo de moins de 6 mois
  sans lunette, ne pas voir les dents.
- ☐ Justificatif de domicile
  (dernier impôts ou facture de moins de 3 mois)
- ☐ Ancien Passeport
- ☐ Connaître l'affiliation des parents :
  Nom | Prénom | date et lieu de naissance
- ☐ Timbre fiscal : 86 €

Enfant :

- ☐ Photo de moins de 6 mois
  sans lunette, ne pas voir les dents.
- ☐ Justificatif de domicile des parents
  (dernier avis d'imposition ou facture de moins de 3 mois)
- ☐ Ancien Passeport
- ☐ Connaître la filiation des parents :
  Nom | Prénom | date et lieu de naissance
- ☐ Livret de famille ou acte de naissance
  + la carte d'identité des 2 parents.
- ☐ Autorisation écrite du 2ème parent,
  acceptant le renouvellement
  du passeport
- ☐ Si séparation : jugement de divorce.
- ☐ Timbre fiscal : 15 ans ou + : 42 €
  0 à 14 ans : 17 €

→ Prise d'empreintes à partir de 12 ans.